



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

71 | automne 2016

Conflits et concurrence de normes

Emmanuelle TIXIER DU MESNIL et Gilles LECUPPRE éd., *Désordres créateurs. L'invention politique à la faveur des troubles*

Paris, Éditions Kimé, 2014, 252 p. (« Le sens de l'histoire »)

Simon Dorso



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7936>

DOI : [10.4000/medievales.7936](https://doi.org/10.4000/medievales.7936)

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 novembre 2016

Pagination : 181-184

ISBN : 978-2-84292-565-9

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Simon Dorso, « Emmanuelle TIXIER DU MESNIL et Gilles LECUPPRE éd., *Désordres créateurs. L'invention politique à la faveur des troubles* », *Médiévales* [En ligne], 71 | automne 2016, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7936> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/medievales.7936>

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

Tous droits réservés

Emmanuelle TIXIER DU MESNIL et Gilles LECUPPRE éd., *Désordres créateurs*. *L'invention politique à la faveur des troubles*

Paris, Éditions Kimé, 2014, 252 p. (« Le sens de l'histoire »)

Simon Dorso

RÉFÉRENCE

Emmanuelle TIXIER DU MESNIL et Gilles LECUPPRE éd., *Désordres créateurs. L'invention politique à la faveur des troubles*, Paris, Éditions Kimé, 2014, 252 p. (« Le sens de l'histoire »).

- 1 Dans la continuité du numéro 60 (2011) de *Médiévales*, consacré à la *fitna*, cet ouvrage se compose de onze des contributions au colloque *Désordres créateurs. L'invention politique à la faveur des troubles* (Nanterre, 21 et 22 novembre 2011). Dans l'introduction du précédent recueil, les éditeurs mettaient en évidence la conception fondamentalement négative du désordre politique chez les chroniqueurs médiévaux de l'Islam traditionnel. Ils notaient également que « pour la plupart des historiens français, héritiers des révolutions, le désordre est créateur de sens, annonciateur d'un ordre nouveau » (p. 5).
- 2 L'ensemble peut paraître hétéroclite, tant du point de vue des approches que des thématiques abordées, car, au-delà du cadre spatio-temporel éclaté, réunissant Orient et Occident (quoique l'ouvrage se scinde en deux parties), le volume rassemble des articles sur des sujets très divers, dans une perspective de philosophie politique.
- 3 Force est de constater que les discours de la Chrétienté occidentale sont tout aussi défavorables au désordre politique, présenté comme une violence stérile, que ceux du *dār al-islām*. C'est donc à l'historien de proposer, *a posteriori*, une lecture plus positive

des conséquences du désordre, perçu comme *stimulus* agissant sur les capacités créatives des sociétés politiques. Dans son article sur la littérature politique dans un temps de division du monde islamique en trois califats rivaux à travers les œuvres majeures de Nizām al-Mulk, al-Mawārdī, al-Ghazālī ou Ibn Ḥaldūn, E. Tixier-Dumesnil insiste en particulier sur l'idée d'un désordre « catalyseur d'innovations politiques », « créateur de façon de gouverner, mais aussi de discours sur le gouvernement ».

- 4 Outre la division Orient/Occident, les contributions peuvent être regroupées en deux ensembles thématiques. Dans un premier temps, le désordre est abordé comme créateur de normativité et de pratiques de gouvernement. Myriam Soria montre ainsi comment les schismes épiscopaux des XI^e et XII^e siècles ont participé à définir ou clarifier les procédures de choix des évêques pour aboutir, en 1215, avec le IV^e concile de Latran, à la réduction du corps électoral. Fonctionnant de manière empirique et par jurisprudence, les conflits – que l'auteur qualifie de « ruptures volontaires » lorsqu'ils sont fomentés ou attisés par des agents extérieurs comme l'empereur ou la noblesse romaine – vont ainsi aboutir à la réglementation de l'élection, moyen unique d'investiture du ministère épiscopal. La fixation des droits électoraux, à partir du décret de Gratien au milieu du XII^e siècle, découle uniquement de l'acceptation d'un consensus par les différents partis, papes, collègues diocésains, abbés, noblesse, ducs ou roi – ces dernières autorités laïques étant, dans les textes plus que dans les faits (*licencia eligendi*), progressivement écartées du processus. Les modalités de l'élection papale sont également reformulées à plusieurs reprises à partir du décret de Nicolas II en 1059, jusqu'en 1179, Alexandre III tenant « compte de toutes les exceptions et imprécisions utilisées précédemment pour désigner deux papes ».
- 5 À l'instar des schismes, les minorités royales et les régence sont souvent des périodes de crises, caractérisées par la latence et l'incertitude du pouvoir qui ne dispose pas toujours d'un cadre juridique satisfaisant. Corinne Péneau présente une réponse durable à cette situation à travers la charge de « Représentant du Royaume », telle qu'elle apparaît en Suède au XV^e siècle, lorsque le roi Erik de Poméranie est déposé suite à une révolte. Si cette charge n'est pas une invention ni même une innovation en Suède, elle se dote toutefois d'un rôle politique nouveau à partir de 1438, date de l'investiture du grand aristocrate Karl Knutsson. En effet, la fonction a désormais pour particularité de ne plus s'exercer aux côtés d'un roi en devenir, « mais en l'absence d'un roi, voire contre un roi déchu » (p. 121). Le Représentant n'est donc plus attaché à la personne royale mais au royaume, et gouverne sous la sanction du Conseil. Dans la pratique, souligne l'auteure, rien ne distingue généralement le gouvernement du Représentant de celui du roi, sinon l'absence de titre auquel on remédie parfois au moyen d'une élection. C'est lorsque des troubles éclatent malgré l'élection d'un ou plusieurs Représentants – car la fonction peut être collégiale – qu'intervient l'ambiguïté du système : par la restitution du titre et des pouvoirs royaux. En Suède, au contraire du droit héréditaire et divin, la légitimité du gouvernant découle d'un consensus visible et concrétisé lors de l'assemblée du Conseil, par la masse des suivants. Le point fondamental, qui témoigne d'une tradition politique bien ancrée, étant qu'en Suède l'accès au pouvoir n'est conçu qu'à travers le système électif, dont l'auteur rappelle ici le cérémonial, formulant des hypothèses sur son origine.
- 6 Stéphane Péquignot décrit quant à lui l'évolution du Conseil du Principat de Catalogne à l'aune de la guerre civile contre Jean II (1462-1472). La division des grands féodaux, des oligarchies urbaines et des ecclésiastiques a pour conséquence une reformulation

en profondeur des rôles et des pouvoirs du Conseil, chargé de reconnaître une nouvelle tutelle au Principat, quitte à assumer directement le gouvernement en cas de vacance. L'auteur montre comment, une fois la victoire du roi consommée et le retour aux anciennes coutumes proclamé, les pratiques institutionnelles et politiques développées par le Conseil en situation extraordinaire demeureront néanmoins profondément inscrites dans l'esprit catalan.

- 7 Lydwine Scordia s'interroge pour sa part sur le choix de Louis XI de générer volontairement ou non le désordre, lui qui apparaît pourtant comme le garant de l'ordre établi dont il est également le premier bénéficiaire. Elle propose de voir ici le désordre comme instrument d'affirmation du pouvoir et dresse le portrait d'un roi « plus préoccupé de pouvoir et d'obéissance que d'ordre ». L'implication directe et soutenue du roi dans les affaires du royaume est caractérisée sous Louis XI par la diversité des moyens mobilisés pour parvenir à ses fins. Ces initiatives, bien qu'orientées vers un unique objet, ont parfois des conséquences contradictoires, facteur d'instabilité, allant parfois jusqu'à mettre la personne royale en danger. Ce sont ici les excès du roi qui provoquent les troubles.
- 8 Cet ouvrage s'intéresse dans un second temps à l'« écriture du désordre », comme clé de lecture et outil interprétatif. Les sources fictionnelles peuvent alors être mises à contribution et éclairer, par les « encombriers » qu'elles décrivent, les désordres bien réels qui animent le temps des auteurs. Ceux-ci, comme le montre Esther Dehoux à travers l'étude de deux chansons de gestes du XIII^e siècle, jouissent alors de la liberté offerte par la fiction pour proposer des solutions aux troubles. L'auteure, qui pointe la critique du système dynastique dans les chansons d'*Huon de Bordeaux* et de la *Chevalerie Augier*, montre aussi que ces textes peuvent être lus comme des plaidoyers du système électif, insistant sur les faiblesses inhérentes de la transmission héréditaire du pouvoir. Toutefois, le conservatisme de circonstance des auteurs médiévaux ne permet que l'évocation d'alternatives, insistant sur l'intention divine du gouvernement franc et, entre autre, sur le lien privilégié existant entre la famille royale et saint Michel. Il n'en demeure pas moins, comme le souligne E. Dehoux, qu'à travers l'évocation de troubles imputés au système héréditaire, ces œuvres de fictions constituent un véritable levier critique de l'ordre établi, ici dans le contexte capétien.
- 9 En s'intéressant aux *muwalladūn*, descendants convertis à l'islam de chrétiens ibériques, Christophe Picard montre que les périodes de *fitna* andalouses ont largement contribué à la redéfinition des rapports de ce groupe au pouvoir, de même que l'attitude des *muwalladūn*, parfois dominants à l'échelle régionale, a certainement influencé les auteurs arabes contemporains qui proposèrent une lecture ethnique des conflits, alors même que les *muwalladūn* furent intégrés avec succès dans l'entourage califal et au sein des élites provinciales, entraînant la disparition du terme.
- 10 Mateusz Wilk souligne le caractère souvent eschatologique des récits mobilisant l'idée de *fitna*, « épreuve du feu [...] à laquelle les gens et les sociétés sont soumis avant la fin du monde » (p. 176). Il présente les différents usages possibles de la notion, de la critique à la légitimation du pouvoir, insistant en particulier sur les traditions issues des écrits d'Abd al-Malik ibn Ḥabīb et de ses disciples et de Muḥammad b. Waḍḍāḥ. Celles-ci font intervenir le règne des Omeyyades au moment de la fin des temps.
- 11 La contribution de Brigitte Foulon met en évidence le traitement de la *fitna* chez les lettrés andalous. La notion est sollicitée pour qualifier divers contextes, le chaos politique sur la longue durée comme la division régnant dans la ville de Cordoue lors du

siège mené par al-Ma'mūn. L'article de B. Foulon porte ici sur « l'écriture du désordre » à travers deux genres que sont la prose et la poésie.

- 12 Dans la même lignée, Éric Vallet décortique la formation d'un genre local de *fitna*, original tant par la forme que par le propos. À travers les écrits de Taqī al-Dīn Muḥammad b. Aḥmad al-Fāsī (m. 1425), figure tutélaire de l'historiographie mecquoise, il montre comment s'est codifiée la présentation d'évènements violents éclatant de manière cyclique au moment du ḥaǧǧ en trois lieux récurrents. Chez al-Fāsī, les *fitna*-s fonctionnent « comme des balises narratives » (p. 221), presque sans rapport avec le sens classique que le terme revêt généralement dans la littérature andalouse ou syro-égyptienne. Il désigne ici l'affrontement entre deux identités, l'une présentée comme exogène, incarnée par le pèlerin étranger, l'autre, « indigène » et belliqueuse par nature en la personne de l'homme du Hedjaz. Éric Vallet montre avec brio que cette *fitna* locale structure le récit, tout en participant d'une lecture historique – intentionnelle ou non – correspondant à l'émergence d'un pouvoir local permanent à La Mecque avec les chérifs ḥasanides. Paradoxe, la *fitna* mecquoise se construit donc parallèlement à un ordre politique.
- 13 Le point fort de l'ouvrage réside dans son ouverture au-delà de la sphère proprement islamique et du concept de *fiṇa*, permettant d'engager à travers des exemples chronologiquement et culturellement divers une approche comparatiste. Quelques faiblesses mineures peuvent néanmoins être reconnues à l'ensemble, notamment le manque regrettable d'uniformisation du système de translittération de l'arabe. L'organisation des communications aurait également pu suivre un autre ordre, la division entre chrétienté et monde islamique ne servant pas le propos. D'autant que plusieurs thèmes se dégagent naturellement : le désordre comme facteur de normativité, d'innovations politiques ou comme créateur d'outils discursifs et de grilles d'analyse historique. Manque enfin peut-être une synthèse ou une conclusion sur les divers sens possibles du « désordre » qui, comme le montre bien l'ouvrage, est avant tout une conception subjective, souvent au service d'un discours, qu'il soit politique, moralisateur ou historique.